

VALIDATION DES ROUAGES DU CADRE

1. RESPECT DES RÈGLES, RÔLES, POUVOIRS ET RESPONSABILITÉS

Rôles

Agir en leader

Agir en partenaire

Agir en collaboratrice

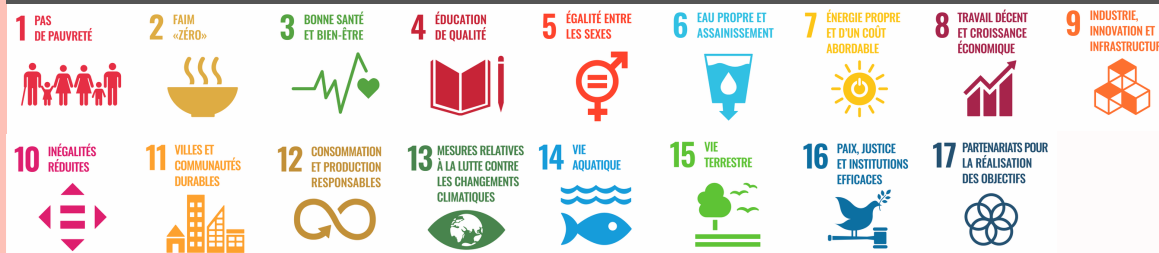
Agir en ambassadrice

Règles et loi

Responsabilités et pouvoirs

- Les Villes ont la responsabilité d'assurer une gestion saine et efficace de leurs eaux usées et des matières résiduelles, d'entretenir les réseaux (voirie, aqueduc, eaux usées) ainsi que les parcs et espaces verts.
- Candiac est soumise à des règles et des lois en matière d'aménagement du territoire, de santé et sécurité de ses employés, de construction, de gestion et de démocratie.
- Candiac choisit d'agir en leader en matière d'innovation et de développement durable.

2. CONSIDÉRATION ET APPUI DES ODD DE L'ONU



Par ses caractéristiques le projet appuie les ODD 3 (santé et sécurité des employés), 6 (collecte des eaux de pluie, atelier réseau), 7 (bâtiment exempt de combustibles fossiles, bornes de recharge), 9 (plusieurs innovations, infrastructure responsable), 11 (considérations DD : consommation énergétique, adaptation aux CC), 12 (choix des matériaux), 13 (toit vert et blanc, matériaux à faible empreinte carbone), 15 (choix de végétaux) et 17 (partenariats en matière d'innovations, de financement et de DD).

3. INCLUSION DES FACTEURS TRANSVERSAUX DANS LES RÉFLEXIONS ET LES ACTIONS

Augmentation démographique

Vieillesse de la population

Adaptation aux changements climatiques

Développement et attractivité économique

Présence accrue de citoyens vulnérables

Augmentation du taux d'immigration

Précisez :

- Candiac compte actuellement 23 000 habitants. Selon les estimations, sur un horizon de 10 ans, la Ville atteindra une population oscillant entre 33000 et 36000 habitants.
- En janvier 2022 Candiac a adopté son Plan d'adaptation aux changements climatiques et son Plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre 2022-2030
- En novembre 2023, face à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) et leurs conséquences sur les changements climatiques, Candiac a pris la décision d'interdire l'utilisation des combustibles gazeux pour certaines nouvelles constructions résidentielles sur son territoire.

4. INTÉGRATION DES VISIONS CITOYENNES AU CŒUR DE NOTRE INTERVENTION

Espaces publics et bâtiments

1. Des aménagements urbains durables et innovants qui découlent d'une vision concertée;
2. Des parcs et des places publiques favorisant la quiétude, un mode de vie actif et des rencontres entre les différentes cultures et générations;
3. Des bâtiments et des infrastructures de qualité, adaptés pour tous et en harmonie avec l'environnement.

Habitat et milieu de vie

4. Un territoire qui intègre, préserve et met en valeur la nature et la qualité de vie de manière durable;
5. Des milieux de vie mixtes et cohérents desservis par des services et des commerces de proximité;
6. Un développement économique favorisant l'offre d'emplois cohérents avec le portrait des travailleurs de Candiac;
7. Des ensembles résidentiels mixtes intégrant des logements abordables et répondant aux divers besoins liés aux cycles de la vie.

Transport et mobilité

8. Une mobilité durable valorisée par la mise en place d'initiatives stimulant les déplacements collectifs et actifs.

Participation sociale

9. Une participation citoyenne stimulée par la mise en place d'initiatives favorisant la contribution et l'engagement social avec et pour tous les citoyens;
10. Une implication bénévole valorisée notamment par la concertation entre les organismes et les services municipaux.

Loisirs et culture

11. Des programmes, des infrastructures et des équipements accessibles, diversifiés, abordables, inclusifs et sécuritaires;
12. Une offre de services en matière de loisir, de culture et de soutien à la vie communautaire de qualité et innovante.

Respect et inclusion sociale

13. Des opportunités de rencontres citoyennes, intergénérationnelles et interculturelles, valorisées et favorisant les échanges et la socialisation;
14. Les populations vulnérables, marginalisées et isolées, mieux soutenues.

Communication et information

15. Des communications claires, transparentes, accessibles, pertinentes et adaptées aux publics cibles favorisant une diffusion des informations;
16. Une écoute active et une ouverture répondant aux besoins de la communauté afin de soutenir les projets et les initiatives imaginés pour le bien commun.

Santé et services sociaux

17. Des saines habitudes de vie promues et favorisées à travers les services municipaux;
18. Une offre alimentaire locale, saine, accessible et diversifiée.

Sécurité

19. Des lieux publics vivants et sécuritaires;
20. Des services de qualité pensés en fonction des besoins en sécurité du territoire;
21. Une ville résiliente face aux perturbations climatiques.

Réussite éducative

22. Une mutualisation des ressources, des infrastructures et des services par la création de liens durables entre le milieu scolaire et le milieu municipal;
23. La reconnaissance du rôle municipal dans la promotion et le soutien à la réussite et à la persévérance éducative.

- Visions 3 et 4 : Le bâtiment a de haut standard de qualité. Sa toiture verte et blanche, son pavage à albédo élevé ainsi que ses aménagements paysagers visent à réduire les îlots de chaleur. L'utilisation de fosses appuie le développement de large canopée pour les arbres. Le choix de plantation indigène adaptée au climat ne nécessite aucun système d'irrigation. Les matériaux choisis sont sains, durables et à faible empreinte carbone.
- Vision 17 : Le nouveau bâtiment offre des stationnements à vélo et des vestiaires pour les employés désirant utiliser un mode de transport actif. Il permet également d'assurer la santé et la sécurité des employés dans leur lieu de travail.
- Visions 20 et 21 : Le nouveau bâtiment appuie la résilience de la ville face aux changements climatiques et aux dangers qu'ils peuvent représenter. Il bonifie l'efficacité et la capacité de réaction du Service des travaux publics. Grâce aux choix conceptuels actuels, la performance environnementale du projet se dirige notamment vers une réduction des besoins en eau de plus de 70%, une optimisation de la performance énergétique grâce à une automatisation des systèmes du bâtiment et une réduction entre 23% et 41% des émissions de GES pour l'utilisation de gros bois d'œuvre pour la structure du bâtiment.